

Décision

Générale

colonial

Décision n° 453 Personnel européen.

n° 453

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 juin 1943

Numéro JO

n° 12 du 15/06/1943

Date du numéro

15 juin 1943

TEXTE INTÉGRAL

M. GAUTHIER, employé du C.F.E. est engagé en qualité de charpentier métallique auxiliaire à la Station Intercoloniale de T.S.F. pour compter du 28 Mai 1943, date de son départ de Madagascar. Il percevra jusqu'au jour de sa remise à la disposition du Chemin de fer franco-Ethiopien une solde mensuelle de 8.093 frs 75 (Huit mille quatre vingt treize francs soixante quinze) exclusive de toute indemnité représentant le montant du salaire qui lui est attribué par dette Société.